

A la radio, la guerre des quotas n'aura pas lieu

Un conflit oppose l'Etat, qui cherche à promouvoir la création en langue française, et les radios privées, qui brandissent liberté éditoriale et plébiscite des auditeurs

LA LIBERTÉ DE CRÉATION DES ARTISTES ET LA LIBERTÉ ÉDITORIALE DES RADIOS PRIVÉES NE SONT PAS ANTAGONISTES

PAR FRÉDÉRIC SCHLESINGER

Il aura donc suffi d'un amendement adopté en commission à l'Assemblée nationale pour relancer ce que les spécialistes des professions concernées – les producteurs de musique face aux radios privées – ont pris l'habitude d'appeler la guerre des quotas. Disons plutôt la guéguerre, et regardons les enjeux.

Les députés ont adopté, dans le cadre du projet de loi sur la liberté de création, un amendement visant à éviter que les mêmes tubes francophones tournent en boucle sur les ondes des radios privées afin de se conformer, au-delà des quotas déjà imposés par la loi, à l'esprit de ces quotas qui vise à promouvoir la création en langue française. Projet soutenu, le 28 septembre, sur l'antenne de France Inter par la ministre de la culture, Fleur Pellerin, pour qui les députés demandent simplement aux radios privées de « remplir mieux l'obligation de promouvoir la diversité culturelle ». Pour Fleur Pellerin, c'est clair, il s'agit de « mettre mieux en valeur la jeune création française ».

Vent debout contre l'amendement, les professionnels des radios privées brandissent l'étendard de la liberté éditoriale. Liberté éditoriale revendiquée afin de permettre la diffusion d'un même titre des centaines de fois. La guerre opposerait donc les tenants de deux libertés différentes : la liberté de création d'un côté, la liberté éditoriale de l'autre.

Le simple bon sens, qui conduit à penser que la liberté ne se divise pas, indique que, peut-être, le problème est mal posé. D'un côté, des acteurs politiques soucieux d'une juste diffusion de la chanson d'expression francophone dans toutes ses com-

posantes et dans sa grande diversité. Des politiques naturellement soutenues, voire inspirées, par les producteurs de musique pour qui la radio demeure un vecteur de diffusion et de prescription privilégié, en dépit de l'arrivée de nouveaux supports – YouTube ou les plates-formes d'écoute comme Deezer ou Spotify. Face aux acteurs politiques, les professionnels des radios privées adoptent une posture de supposée défense des auditeurs, lesquels plébisciteraient quelques chansons seulement parmi les nouvelles productions proposées au marché. Avec un argument fondé sur des chiffres, ceux de l'effondrement, selon eux, de la production francophone.

L'ŒUF OU LA POULE ?

Autrement dit, les dirigeants des radios privées résument de manière simpliste une situation très compliquée, en disant peu ou prou : « Vous ne nous proposez pas assez de bonnes chansons francophones, une partie de la production française est d'ailleurs interprétée en anglais, laissez-nous au moins choisir dans une offre que nous trouvons trop maigre. » Une analyse qui justifierait la diffusion en boucle, douze

quinze fois par jour, de la même chanson, tandis que des centaines de titres sur lesquels des artistes ont travaillé restent dans les placards et n'ont aucune chance d'arriver seulement jusqu'aux oreilles d'auditeurs considérés comme malentendants et peu capables de juger par eux-mêmes de la qualité de tel ou tel artiste ou de telle ou telle chanson.

Disons-le tout net : les auditeurs ne sont pas sourds. La liberté de création des artistes et la liberté éditoriale des radios privées ne sont pas antagonistes. Le conflit repose aujourd'hui sur un cercle vicieux bien connu des philosophes et pen-

seurs de la culture se résumant par une célèbre question existentielle : « Qui de l'œuf ou de la poule ? » Y a-t-il moins de productions francophones parce que les radios n'en diffusent que très peu ? Ou bien, les radios ne diffusent-elles que très peu de chansons françaises parce que les producteurs n'en proposent pas assez ?

Comment sortir d'un cercle vicieux ? En créant un cercle vertueux. Plus les radios diffuseront d'artistes, mieux les créateurs seront exposés sur les ondes, plus les producteurs seront enclins à prendre le risque d'investir sur de nouveaux talents. Et plus les radios auront le choix, donc la liberté éditoriale, de sélectionner les créateurs qu'elles voudront mettre en avant. Et plus les auditeurs, dont nous tenons à rappeler une fois de plus qu'ils sont dotés d'un cerveau et d'une paire d'oreilles souvent prolongées d'un casque audio pour mieux entendre les nuances de la création musicale, seront libres de choisir les artistes – et les radios... – qu'ils souhaitent écouter. Ce qu'il fallait démontrer.

Cercle vertueux contre cercle vicieux : le choix devrait s'imposer de lui-même, et conduire à un travail en commun qui remplacerait la guéguerre provoquée par l'amendement voté en commission et soutenu légitimement par la ministre. La liberté de dialogue, entre les producteurs et les diffuseurs, remplacerait alors avantageusement la guerre des quotas et permettrait un retour bienvenu à des postures sans doute plus sérieuses qu'une grève des quotas décrétée par les radios privées le 29 septembre. ■



Frédéric Schlesinger est directeur délégué aux antennes et aux programmes de Radio France